

# Fêtes de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Offense au Roi entre deux contredanses, Berry, 1815

Ce Jour d'hui onze novembre mil huit cent quinze pardevant nous le Maire de la Commune de St Salut est comparu à huit heures du matin le Sr Theodore Langlais âgé de vingt trois ans demeurant à St Salut, Cordonnier et Joueur de Violon, le quel nous a déclaré que le neuf du présent mois de novembre à cinq heures du soir étant à être danser dans la Salle de Danse sise à St Salut, il entendit tenir quelques propos injurieux au Roi, que se étant approché du groupe d'où ils se tenaient il en dit et il reconnut que c'étoit le nommé François Xavier Guillaumot de St Salut âgé de seize ans qui en étoit l'auteur, qu'il lui défendit alors expressément de faire entendre de pareils bruits, que malgré cela lui Langlais étant retourné à sa place le nommé François Xavier Guillaumot fit entendre un commencement de Chanson fort indécente, et termina en ces termes: « Coulez ta boste Roi cotillon rendez ta Couronne » et que sur ces Entrefaites Langlais se étant approché de nouveau pour faire cesser ces bruits injurieux le dit Guillaumot avoit disparu et avoit baillé la Contre-Danse dont il étoit l'un des Signataires avec les Srs Philippe François Billacois âgé de dix huit ans, François Augustin Martin aussi âgé de dix huit ans demeurant au lieu dit de la Folie, et François Joseph Poiris eau âgé de quinze ans tous trois témoins du fait

### *Transcription n° 78*

---

Ce jourd'hui onze novembre mil huit cent quinze par devant nous maire de la commune de S[ain]t Satur est comparu à huit heures du matin le sieur Théodore Langlais âgé de vingt-neuf ans demeurant à S[ain]t Satur, cordonnier et joueur de violon, lequel nous a déclaré que le neuf du présent mois de novembre à cinq heures du soir étant à faire danser dans sa salle de danse sise à S[ain]t Satur, il entendit tenir quelques propos injurieux au Roi, que s'étant approché du groupe d'où ils s'étoient élevés on lui dit et il reconnut que c'étoit le nommé François Xavier Guillaumot de S[ain]t Satur âgé de seize ans qui en étoit l'auteur ; qu'il lui défendit alors expressément de faire entendre de pareils bruits ; que malgré cela lui Langlais étant retourné à sa place le même François Xavier Guillaumot fit entendre un commencement de chanson fort indécente, et connue en ces termes : « roule ta bosse Roi cotillon, rends ta couronne » et que sur ces entrefaites Langlais s'étant approché de nouveau pour faire cesser ces bruits injurieux, ledit Guillaumot avoit disparu et avoit laissé la contre-danse dont il étoit l'un des figurants avec les s[ieu]rs Philippe François Billacois, âgé de dix-huit ans, François Augustin Martin, aussi âgé de dix-huit ans demeurant au lieu-dit de la folie et François Joseph Popineau âgé de quinze ans tous trois témoins du fait

### *Commentaire n° 78*

---

Pour ceux qui connaissent cette région vinicole, Saint-Satur est à l'ombre de la ville de Sancerre, au bord du canal latéral à la Loire. Que se passe-t-il donc dans la salle de danse du cordonnier de Saint-Satur ?

Nous pouvons résumer l'affaire en invoquant le « principe de précaution » : en ces temps de Restauration, si cela vient à se savoir que l'on a chanté un couplet offensant pour Louis XVIII dans la salle de Théodore Langlais, ce dernier risque des ennuis. Il vient donc signaler à qui de droit ce qui s'est passé quelques jours auparavant, d'où une procédure en bonne et due forme (A.D. Cher, 30U 237, Tribunal Correctionnel de Sancerre). Pour terminer sur l'arrière-plan politique de cette affaire, et avant de conclure formellement que le violoneux est un sale dénonciateur, signalons que cette région fut un fief monarchiste et connut une « petite Vendée » durant la Révolution. En conséquence, si le dénoncé ne remet plus les pieds dans la salle de danse, celle-ci ne sera pas pour autant frappée d'ostracisme, le tenants de Louis XVIII étant sans doute majoritaires dans la clientèle de Théodore Langlais.

Venons-en aux conditions chorégraphiques et musicales de l'affaire. Première remarque, le 9 novembre 1815 est un... jeudi ! Ainsi donc l'on danse à cinq heures du soir dans cette salle un jour de semaine. À moins que la Sainte-Reine (le saint du jour) ne soit une fête traditionnelle chômée, il faut se poser des questions sur la répartition du temps entre les deux activités déclarées de Théodore Langlais : nous ne sommes pas dans un partage semaine / dimanche.

Secondement, il s'agit d'une danse entre hommes, présentée comme une *contre-danse* (le greffier l'écrit encore en deux mots) à quatre, et les participants sont nommés non pas danseurs mais *figurants*. Le figurant, c'est celui qui exécute les figures. L'usage du verbe *figurer* est aussi attesté dans la bouche des gens du petit peuple. Par exemple le menuisier nivernais François-Joseph Fourquemin (1799-1880) écrit en 1813 à propos d'un dimanche à Châtillon-en-Bazois (Nièvre) : « *Il y avait une danse dans laquelle mon cousin figurait beaucoup* ». Ceci est donc encore une marque de la popularité de la contredanse dans les milieux semi-ruraux dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle (Saint-Satur n'est pas loin de la campagne, mais c'est un bourg d'une certaine importance). À partir de ces lieux « mixtes » l'usage va migrer dans les plus petites bourgades, éventuellement initié par Théodore Langlais et ses collègues lors de leurs déplacements.

Dernier point, gage du succès total de ce type de danse par la suite, la jeunesse des danseurs. L'âge moyen des figurants de cette quadrette est de seize ans trois quarts. Là, par contre, les décennies à venir mettront un certain holà : certaines des « polices des bals publics » édictées vers le milieu du siècle interdiront l'entrée des bals publics aux moins de seize ans, dans l'espoir de les éloigner des « danses indécentes » que l'on tente simultanément d'éradiquer.

Sinon, le couplet incriminé est fort répandu : *Roule ta bosse Roi cotillon, rends ta couronne au grand Napoléon*, cela va très bien sur l'air *Bon voyage Monsieur Dumollet...* Et en plus, cela peut même se danser. Qui sait, peut-être que François Xavier Guillaumot a tout simplement placé ces paroles sur l'air joué à ce moment-là par Théodore Langlais ?

Biblio :

GUILCHER Jean-Michel, *La contredanse, un tournant dans l'histoire française de la danse*, Paris, Éd. Complexes, 2003, 238 p. [1<sup>e</sup> édition : *La contredanse et les renouvellements de la danse française*, Paris, Mouton, 1969, 234 p.].

FOURQUEMIN François-Joseph, *Souvenirs d'un menuisier nivernais au XIX<sup>e</sup> siècle*, Éditions du pas de l'âne, 1988, 189 p.

Un petit complément biographique : lorsqu'il se marie à Saint-Satur en 1818, Théodore Alexandre Langlay (ou Langlet) est dit *cordonnier*, ce que nous savions déjà, et originaire de Paris où il est né en 1786. Il s'agit d'un « retour à la terre » avant l'heure car ses parents et son frère, *boulangers*, résident à Saint-Satur. Est-ce la Révolution qui les a chassés de la capitale ? Il décède en 1835, toujours *cordonnier*.

Il semble exagéré d'imaginer qu'à lui seul Théodore ait pu être le vecteur de l'arrivée d'une musique citadine en Sancerrois. L'abondant trafic commercial, tant sur le canal que sur la Loire, place Saint-Satur sur des voies de communication facilitant les échanges culturels.

Un petit complément sur la mélodie portant les paroles. Selon J.B. Weckerlin, *Bon voyage, cher Dumollet* a été créé en 1809 à Paris, mais son timbre initial, *Bonne fête, Monsieur Denis* « quoique déjà de seconde main [...] n'est certainement pas ancien, fin du XVIII<sup>e</sup> siècle tout au plus ». Enfin, face aux paroles antiroyalistes chantées ici, Claude Ribouillault cite l'exact pendant : *Roule ta bosse, Napoléon / Tu n'auras pas la couronne de la France / Roule ta bosse, Napoléon / Tu n'auras pas la couronne des Bourbons*.

Biblio additionnelle :

RIBOUILLAULT Claude, « Anecdotique & daté / Universel & intemporel ? Chansons traditionnelles et chansonniers "sur l'air de..." », *Étudier, interpréter, valoriser les chansons anciennes, Actes de la journée d'études, Arras, 28 juin 2016*, Université d'Artois-OPCI-L'Harmattan, 2020, p. 30-60.

WECKERLIN Jean-Baptiste, *Chansons populaires du Pays de France*, Paris, Heugel, t.I-II, 1903.

## Mots-clés

Berry / XIXe / Danse / Contredanse / Justice / Manuscrit